



**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**

**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

**Kingdom of Cambodia  
Nation-Religion-King**

**Royaume du Cambodge**

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**

Extraordinary Chambers in the Courts  
of Cambodia

Chambres extraordinaires au sein des  
tribunaux cambodgiens

**ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត**

Office of the Co-Investigating Judges  
Bureau des co-juges d'instruction

**សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ**

Criminal Case File /Dossier pénal

លេខ/លេខ: 002/14-08-2006

**លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction**

លេខ/លេខ: 002/19-09-2007- ECCC-OCIJ

<b>ឯកសារទទួល</b>
<b>DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU</b>
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de réception):
.....
01-Jun-2010, 11:18
ឈ្មោះ (Name/nom):
.....
Chanthan Phok

**កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បម្លើយសាក្សី**

Written Record of Witness Interview

Procès-verbal d'audition de témoin

<b>ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ខ្មែរ</b>
<b>CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME</b>
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ឯកសារចម្លង (Certified Date /Date de certification):
.....
01-Jun-2010
.....
Chanthan Phok

Le vingt-huit novembre deux mille sept, à quatorze heures et vingt-cinq minutes, dans le village de Trapaing Thmor (ត្រពាំងថ្មី),

Nous, SVAY Samnang (ស្វាយ សំណាង), enquêteur auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tel que désigné par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 09 novembre 2007,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,  
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assisté par M..., interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin SAING Sim (សាំង ស៊ីម), dont les données d'identité sont les suivantes :

Le soussigné SAING Sim, pas de surnom, est né dans l'année du Coq (53 ans), dans le village de Chrey (ច្រែង), commune de Leay Beau (លាយប្លូ), district de Tram Kak (ត្រាំកក់), province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité cambodgienne et travaille

actuellement comme agriculteur. Son père, SANG Sao (សាង សៅ), est toujours en vie et sa mère, CHHIT Ngèt (ឈិត ង៉ែត), est toujours en vie. Il est actuellement domicilié au village de Trapaing Thmor, commune de Samrong (សំរោង), district de Tram Kak, province de Takeo. Il est marié à HIM Thoeun (ហ៊ឹម ធៀន), décédée et il est père de six enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
  - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre un peu le khmer.
  - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

### **Questions-réponses :**

SVAY Samnang = S.S  
SAING Sim = S.S

**S. S : Durant le régime des Khmers rouges, à partir du 17 avril 1975, à quel endroit exactement avez-vous vécu ?**

**S. S :** Après la chute de Phnom Penh en 1975, j'ai travaillé comme militaire à Takeo. Ensuite, j'ai été muté à Damrei Romeal (ដំរីរ៉ូម៉ាល). En 1976, durant la saison de moissonnage, j'ai été muté de nouveau, et cette fois-ci, c'était pour aller au Centre de Kraing Ta Chan (ក្រាំងតាចាន់).

**S. S : Arrivé à Kraing Ta Chan, qu'est-ce qu'on vous a ordonné de faire ?**

**S. S :** Le jour où je suis arrivé, j'ai été ordonné de partir au village de Trapaing Por (ត្រពាំងពោធិ៍) pour trois jours et trois nuits, afin d'arrêter un capitaine de l'armée de LON Nol (លន់ ណុល) qui allait établir un contact, là-bas. À ce moment-là, je n'ai pas réussi à l'arrêter.

**S. S : Par la suite, où avez-vous été ?**

**S. S :** Ensuite, j'ai reçu l'ordre de retourner à Kraing Ta Chan.

**S. S : Après votre retour, qu'est-ce que vous aviez ordre de faire à Kraing Ta Chan ?**

**S. S :** Après mon retour, j'ai été chargé de surveiller les prisonniers. Par la suite, on m'a ordonné d'aller à la maison de la vieille Khim (ឃុំថ្មី) afin de recevoir les gens qu'on a amenés.

**S. S :** **Où se trouvait la maison de la vieille Khim ?**

**S. S :** La maison de la vieille Khim, je ne sais pas bien si elle se trouvait dans le village de Trapaing Por ou dans le village de Trapaing Pring (ត្រពាំងព្រីង), j'ai oublié.

**S. S :** **À ce moment précis, est-ce que vous avez reçu les gens en question ?**

**S. S :** À ce moment-là, je ne les ai pas reçus, parce que j'avais peur d'un fantôme qui s'est pendu dans cette maison, et parce que ce fantôme dont on parle, il venait hanter les gens. Puis, on m'a ordonné de retourner à Kraing Ta Chan.

**S. S :** **Quand vous êtes revenu à Kraing Ta Chan, qu'est-ce qu'on vous a encore ordonné de faire ?**

**S. S :** Quand je fus de retour, on m'a ordonné de surveiller les prisonniers, de les emmener pour effectuer le repiquage des semis de paddy durant la saison de la riziculture. Lorsqu'on devait exécuter des prisonniers, j'avais ordre de surveiller à l'extérieur de l'enceinte du Centre de Kraing Ta Chan pour que les autres ne s'approchent pas de cet endroit.

**S. S :** **Pourquoi savez-vous que le jour où l'on vous ordonnait de surveiller à l'extérieur, on devait exécuter des prisonniers ?**

**S. S :** Je le sais parce qu'on l'a dit dans les réunions.

**S. S :** **Qu'est-ce qu'on a dit au cours de ces réunions ?**

**S. S :** Au cours de ces réunions, on a dit : « Aujourd'hui, il faut exécuter des prisonniers ». Par la suite, on nous a désignés pour qu'on monte la garde à l'extérieur.

**S. S :** **Après les réunions, ceux qui ont été désignés pour surveiller à l'extérieur, qui étaient-ils ?**

**S. S :** Ceux qui ont été désignés pour monter la garde à l'extérieur comme moi étaient : 1- Duch (ឌុច), 2- Sorn (ស៊ុន), 3- Saing (សាំង), 4- Touch (តូច), 5- Uok (អុក).

**S. S :** **Comment s'appelait la personne qui vous l'a dit dans les réunions ?**

**S. S :** Ceux qui l'ont dit au cours de ces réunions s'appelaient An (អាន), Duch, Chéng (ចេង) ainsi que Penh (ពេញ) qui étaient les responsables.

**S. S :** **Cela veut dire que dans ce Centre de Kraing Ta Chan, il y avait deux Duch qui y travaillaient ?**

**S. S :** Tout à fait ! Il y avait un Duch, le chef, qui était chargé du registre et des documents. Il y avait un autre Duch qui s'occupait de taper des textes à la dactylographie.

**S. S :** **Le Duch qui était dactylo, en dehors de la garde et de la dactylographie dans ce Centre, quelles autres tâches remplissait-il ?**

**S. S :** En dehors des tâches que j'ai mentionnées plus haut, Duch n'avait rien d'autre à faire dans le Centre de Kraing Ta Chan. Dans ce Centre, il était un employé ordinaire, comme moi.

**S. S :** **De nos jours, savez-vous où est ce Duch ?**

**S. S :** Je n'ai pas retenu le nom de son village mais je sais qu'il est domicilié au Nord du lycée de Doeum Chambâk (ដើមឫស្សី), peut-être dans la commune de Popél (ពពេល), district de Tram Kak.

**S. S :** **Et le Duch qui était le chef, vous savez où il est de nos jours ?**

**S. S :** Duch, ancien chef, est domicilié dans le village de Chrey Thnaot (ច្រើនត្នោត), au Sud du monastère de Trapaing Roneam (ត្រពាំងរនាម). Pour la commune, je n'en suis plus sûr, mais le village se trouvait aussi dans le district de Tram Kak.

**S. S :** **Et Sorn, où est-il domicilié actuellement ?**

**S. S :** Sorn vit également dans le village de Chrey, commune de Leay Beau, district de Tramkak.

**S. S :** **À propos de An, où habite-il de nos jours ?**

**S. S :** An vivait dans le village de Kbal O (ក្បាលអូរ), commune de Cheang Torng (ជាងទង), dans le même district de Tram Kak. Mais de nos jours, je sais qu'il est déjà décédé parce que quand les Vietnamiens sont entrés en 1979, ils ont tiré sur lui.

**S. S :** **Et Saing, est-ce que vous savez où il est actuellement ?**

**S. S :** Saing, je sais qu'il vit dans le village de Trapaing Thmor, commune de Kus (គុស), dans le même district de Tram Kak.

**S. S :** **Touch, où est-il domicilié aujourd'hui ?**

**S. S :** Touch est domicilié à l'Est du monastère Khla (ខ្លា) (Tigre), c'est-à-dire au Sud de Leay Beau. Je ne connais pas le nom du village, ni celui de la commune.

**S. S :** **Où est-il, Uok, à présent ?**

- S. S : Uok vit dans le district de Borset (ប៊ុនស៊ីវ័រ), province de Kampong Speu (កំពង់ស្ពឺ). Je ne connais pas le nom du village.
- S. S : **Connaissez-vous d'autres personnes qui ont travaillé au Centre de Kraing Ta Chan dont vous n'avez pas encore cité les noms ?**
- S. S : Les nommés Van Moeun (វ៉ាន់ ម៉ឺន) (décédé), EM Seam (អែម ឆែម) (décédé), Chhoeun (ចៀន) (décédé), Chheang (ឈាង) (décédé).
- S. S : **Pourquoi savez-vous qu'ils sont décédés?**
- S. S : Je le sais parce qu'au moment de la fuite en 1979, je ne les ai pas vus revenir. Je n'ai pas reçu de leurs nouvelles. Je n'ai revu que leurs femmes au retour. Cela veut dire qu'ils sont tous morts.
- S. S : **Avez-vous pris contact avec les femmes de ces hommes ?**
- S. S : Non. Je me suis juste renseigné et j'ai demandé de leurs nouvelles auprès des villageois.
- S. S : **Combien de travailleurs y avait-il au total, dans le Centre de Kraing Ta Chan ?**
- S. S : Il y en avait treize, à peu près. Cela comprenait et les responsables et les subordonnés.
- S. S : **En général, dans le Centre de Kraing Ta Chan, il y avait combien de secteurs ?**
- S. S : Il y avait le secteur de la garde de sécurité et celui de la direction.
- S. S : **Quand on vous a dit dans les réunions que c'était le jour où il fallait exécuter des prisonniers, de quelle région venaient les bourreaux ?**
- S. S : Après la réunion, on a envoyé une liste à l'échelon du district. Quand cette liste nous a été retournée, je l'ai lue en cachette. Les noms qui ont été soulignés avec un stylo rouge devaient être emmenés pour être exécutés.
- S. S : **Comment se fait-il que vous sachiez que les noms soulignés au stylo rouge devaient être emmenés pour être tués ?**
- S. S : Mais puisqu'on me l'a dit ainsi. Les noms des gens qui ont été soulignés au stylo rouge devaient être liquidés.
- S. S : **Comment s'appelait-il celui qui vous l'a dit ?**
- S. S : Le Duch, qui est chargé de la dactylographie, il le savait. Il me l'a dit ainsi.
- S. S : **De quelle façon ont été enfermés les prisonniers dans le Centre de Kraing Ta Chan ?**
- S. S : Les prisonniers de ce Centre ont été enfermés dans des longs abris en bois, dont la charpente a été recouverte de tuiles, et dont les murs sont faits de planches de bois. Les prisonniers étaient allongés sur des planches. On mettait des menottes aux chevilles des prisonniers. Ensuite, une longue barre de fer est insérée dans les menottes, par-dessous, et les prisonniers devaient être alignés

en file. Dans un abri, les prisonniers ont été disposés sur deux rangées. Aux prisonniers de peine lourde, on mettait en plus des menottes aux deux poignets.

**S. S : Donc, les prisonniers dont vous parlez là, ils avaient ainsi des menottes aux poignets et aux chevilles, la nuit et le jour, ou comment alors ?**

S. S : Exactement ! Ils étaient menottés de jour comme de nuit, sauf que quand ils avaient ordre de travailler, on les libérait des menottes.

**S. S : S'ils voulaient faire leurs besoins, comment pouvaient-ils faire puisqu'ils étaient entravés de cette façon ?**

S. S : Quand ces prisonniers faisaient leurs besoins, on avait mis un jerrycan pour eux. Après avoir fait leurs besoins dans une coque de noix de coco, ils la passaient, à la suite, aux uns et aux autres, pour que le dernier de la file verse les excréments dans le jerrycan.

**S. S : Quel était le régime alimentaire des prisonniers ?**

S. S : À ma connaissance, ils avaient droit à six boîtes de riz décortiqué qu'on cuisait avec huit kilogrammes de manioc, et ceci constituait la ration d'un repas pour tous les prisonniers.

**S. S : Qui s'occupait de faire cuire la soupe de riz ?**

S. S : C'étaient la vieille Nhor (ញ៉ំ) et son fils ou sa fille, nommé(e) Rat (រ៉ាត់). Ces deux personnes étaient également des prisonniers(ères).

**S. S : Savez-vous où vivent ces deux personnes, de nos jours ?**

S. S : La vieille Nhor vit dans le village de Srè Kruo (ស្រែក្រូ), commune de Cheang Torng, district de TramKak, province de Takeo. Quant au nommé/à la nommée Rat, il/elle est installé(e) à Phnom Penh (ភ្នំពេញ).

**S. S : Vous avez raconté plus haut que dans chaque abri, les prisonniers entravés ont été disposés sur deux rangées. Combien de prisonniers y avait-il, à peu près, sur une rangée ?**

S. S : Sur une rangée, ont été alignés vingt prisonniers, à peu près.

**S. S : Dans le Centre de Kraing Ta Chan, il y avait combien de longs abris destinés à enfermer les prisonniers ?**

S. S : Il y avait trois abris.

**S. S : Les prisonniers et les prisonnières ont-ils été enfermés, tous ensemble ?**

S. S : Les prisonniers et les prisonnières étaient tous mélangés. Parmi ces prisonniers, il y avait des personnes âgées et des enfants. Mais, les petits enfants, ils n'ont pas été menottés.

**S. S : En général, combien de prisonniers devaient être amenés, à chaque fois ? Est-ce que les prisonniers arrivaient à un rythme fréquent ?**

S. S : Tantôt, il y avait dix prisonniers, tantôt il en y avait cinq. Parfois, il n'y avait qu'une personne. De nouveaux prisonniers arrivaient presque tous les jours.

**S. S : Ces gens, qu'est-ce qu'ils ont commis comme fautes ?**

**S. S :** Je n'en sais rien du tout. Certains ont volé du manioc, d'autres étaient des gens du 17 avril, dont la parenté était dans l'armée de LON Nol. D'autres encore étaient fautifs car leurs enfants avaient envie de s'enfuir au Vietnam. Alors, leurs parents ont été jetés en prison.

**S. S : Comme vous l'avez dit plus haut, il semble que les prisonniers ne cessaient d'être amenés au Centre de Kraing Ta Chan. Est-ce qu'on faisait sortir certains prisonniers ? Savez-vous à quel endroit exactement on les emmenait ?**

**S. S :** Les prisonniers qui ont été emmenés à l'extérieur ont été exécutés. On faisait ainsi la liste concernée pour la soumettre au district. Au retour, sur cette liste, les noms de certaines personnes ont été soulignés au stylo rouge, exactement comme je vous l'ai expliqué plus haut.

**S. S : À chaque fois, combien de prisonniers devaient être emmenés pour être exécutés ?**

**S. S :** À chaque fois, il y avait plus de cent prisonniers, voire deux cents prisonniers, à peu près, qui devaient être emmenés pour être exécutés. Parmi eux, figuraient des enfants et des personnes âgées. Le nommé Sèn (សែន) qui faisait partie des prisonniers, là-bas, est sans doute au courant de cette histoire.

**S. S : Savez-vous où est le nommé Sèn, à présent ?**

**S. S :** Ce Sèn vivait à l'Ouest de la maison de SOT Saing (ស្រុក សំរាំង), c'est-à-dire au Nord du barrage de Trapaing Lean (ត្រពាំងលើន). Mais maintenant, j'ai entendu dire qu'il a épousé une autre femme et qu'il est domicilié à côté de Ang Ta Saom (អង្គតាសោម). J'en ai entendu dire par les autres. Voilà pour la nouvelle adresse de son domicile.

**S. S : À propos des prisonniers qui ont été emmenés pour être exécutés, à quel endroit exactement est-ce qu'on les a exécutés ?**

**S. S :** C'était tout simplement à l'intérieur du Centre même, au Sud du lieu d'interrogatoire.

**S. S : Savez-vous de quelle façon on interrogeait les prisonniers qu'on a emmenés ?**

**S. S :** Quand je faisais cuire du riz à côté de cet endroit, j'en profitais toujours pour observer les scènes en cachette. J'ai ainsi pu voir qu'on les interrogeait en les frappant. Des fois, on couvrait leurs têtes avec de la toile en plastique et on les frappait en leur posant des questions. Certains prisonniers furent frappés jusqu'à ce que mort s'ensuive sur le lieu de l'interrogatoire.

**S. S : Quand on exécutait les gens, quel instrument utilisait-on ?**

**S. S :** Lorsqu'on exécutait les gens, on se servait de la douille de la pioche, des souches de bambous et enfin des épées pour leur trancher le cou, en plus, à la fin.

**S. S : Est-ce qu'il vous est arrivé de voir des prisonniers se faire exécuter lorsque vous avez travaillé au Centre de Kraing Ta Chan ?**

S. S : Je n'ai vu que les instruments qui ont servi à l'exécution comme je vous l'ai raconté plus haut. Par ailleurs, il m'est arrivé de recevoir l'ordre d'aller combler des fosses qui contenaient les corps des gens qui ont été tués.

**S. S : Avez-vous souvent reçu l'ordre de remblayer des fosses aux cadavres lorsque vous avez travaillé au Centre de Kraing Ta Chan ?**

S. S : Ce n'était pas fixe. Cela dépendait. Qu'il y en ait peu ou beaucoup. Tantôt, j'avais ordre de faire ce travail deux fois par mois. Tantôt, il n'y avait pas d'ordre. Des fois, je devais faire ce travail, une fois par mois.

**S. S : Qu'est ce que vous avez pu entendre, à chaque fois, lorsqu'on exécutait des prisonniers ?**

S. S : Il m'est arrivé d'entendre le son d'un magnétophone. Le nommé Sèn, prisonnier également, a très souvent été chargé de faire marcher le magnétophone et de creuser des fosses pour y déposer des corps, c'est-à-dire les corps des prisonniers qui ont été tués.

**S. S : Qui d'autre avait ordre de creuser des fosses pour y déposer les corps des prisonniers ?**

S. S : C'étaient les employés de cet endroit. Cela dépendait des ordres.

**S. S : Qui devait désigner les gens pour creuser des fosses ?**

S. S : C'était le vieux An, le chef.

**S. S : Jusqu'à quand avez-vous travaillé au Centre de Kraing Ta Chan ?**

S. S : J'y ai travaillé jusqu'en 1977. Au mois d'août de la même année, j'ai réintégré le rang de l'armée. Quand des Vietnamiens sont entrés en 1979, je suis tout simplement retourné à ce village.

**S. S : Après 1979, est-ce qu'il vous est arrivé de revenir au Centre de Kraing Ta Chan ?**

S. S : Je suis allé là-bas pour organiser la fête du 7 janvier. De plus, des journalistes m'ont posé des questions sur place, au Centre de Kraing Ta Chan.

**S. S : En dehors de ce que vous m'avez raconté ci-dessus, à Kraing Ta Chan, est-ce qu'on vous a demandé de faire autre chose ?**

S. S : Absolument pas.

**S. S : Lorsque vous êtes allé là-bas, qu'est-ce que vous avez pu voir là-bas ?**

S. S : Quand je suis allé là-bas, au début, je n'ai rien vu de particulier. Mais par la suite, j'ai vu qu'on a exposé les ossements des prisonniers qui ont été exécutés durant le Régime de trois ans et huit mois.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal ou d'apposer son empreinte digitale.



Fin de l'audition : le vingt-huit novembre deux mille sept, à seize heures et trente-cinq minutes.

Le témoin  
/empreinte digitale/

L'interprète

L'enquêteur  
/Signature/

SAING Sim

SVAY Samnang

**En supplément :**

**S.S :** Voici les noms de certains exécuteurs que je ne vous ai pas encore mentionnés. Ils sont comme ci-après :

- ❶ Le vieux An, chef de Kraing Ta Chan, est décédé en 1979.
- ❷ Chéng, chef adjoint de Kraing Ta Chan, est mort suite au jugement des masses populaires après 1979.
- ❸ VAN Moeun a disparu.
- ❹ ÈM Seang a disparu.
- ❺ Phy (ភី), chef du district de Tram Kak, est décédé en 1979.
- ❻ Le vieux Khorn (ក្រូន) (décédé)

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal ou d'apposer son empreinte digitale.

Fin de l'audition : le vingt-huit novembre deux mille sept, à seize heures et cinquante minutes.

Le témoin  
/empreinte digitale/

L'interprète

L'enquêteur  
/signature/

SAING Sim

SVAY Samnang